

IMPORTANT

Ce document s'adresse aux parents et aux élèves de 2^e à 5^e secondaire.

Un document et des procédures différentes seront transmis pour la clientèle de l'adaptation scolaire.

**INFORMATIONS RELATIVES
À LA RENTRÉE 2023-2024**

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE : LE JEUDI 31 AOÛT 2023.....	3
PROCÉDURES DES DÉPLACEMENTS	3
PAIEMENT.....	3
VESTIAIRES ET CASIERS	3
TRANSPORT SCOLAIRE	4
CARNET SCOLAIRE	4
GRILLE HORAIRE.....	4
SIGNALEMENT DES ABSENCES.....	5
HEURES D'OUVERTURE DES SECRÉTARIATS.....	6
L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE THÉRÈSE-MARTIN	6
MOZAÏK PORTAIL	7
PROJET AVAN.....	8
CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024	9



Rentrée scolaire 2023-2024

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous nous préparons à accueillir votre enfant pour la rentrée 2023-2024 à l'école Thérèse-Martin. Vous trouverez ci-joint des informations importantes qui vous permettront de bien planifier la rentrée.

D'abord, il n'y aura pas de journée d'accueil par niveau cette année. Les élèves feront leur entrée en classe, sans les parents, le 31 août 2023 et ce sera un jour de classe. Vous trouverez dans les pages suivantes les procédures à suivre pour l'arrivée à l'école ainsi que pour le transport scolaire.

Encore cette année, il n'y aura pas de liste d'effets scolaires pour l'ensemble des élèves de l'école. Nous demandons à tous les élèves d'avoir le matériel de base dès la 1^{re} journée de classe. Voici ce que nous vous suggérons d'apporter :

- un coffre à crayons contenant des crayons à la mine;
- un taille-crayon;
- une gomme à effacer;
- un liquide correcteur;
- des crayons à l'encre de couleurs différentes;
- quelques cartables et quelques feuilles mobiles.
- des surligneurs de couleurs différentes;
- une paire de ciseaux;
- un bâton de colle;
- des crayons de couleur de bois;
- une règle;

Si du matériel supplémentaire est souhaité par les enseignants, il sera demandé lors des premières journées de classe. Les cahiers d'exercices, les manuels et le carnet scolaire seront remis à l'élève le jour de la rentrée scolaire. La prise de photo aura lieu dans la 2^e semaine de cours.

Enfin, dans un prochain envoi, vous recevrez l'horaire de votre enfant ainsi que la facture pour l'année en cours. Il sera important de prendre connaissance de ces documents dès leur réception puisque nous demanderons à votre enfant de bien connaître son groupe à son arrivée et d'avoir acquitté le montant de la facture.

Sachez que nous travaillons très fort pour que la rentrée scolaire de votre enfant soit des plus agréables et faciles possible.

Bonne rentrée à tous !

L'équipe de Thérèse-Martin

Pour toute autre information, nous vous invitons à consulter le site web de l'école :

<https://therese-martin.csssamares.gouv.qc.ca/>

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE : LE JEUDI 31 AOÛT 2023

Les cours débuteront le jeudi 31 août 2023, jour 1, à 9h25. Votre enfant devra avoir du matériel de base en fonction des cours à son horaire (étui à crayons, cartables et feuilles mobiles, vêtements d'éducation physique, etc.). Une partie du matériel fourni par l'école sera déjà sur les bureaux des élèves à leur arrivée. Par groupe et avec leur enseignant, les élèves devront aussi aller récupérer le matériel manquant à la bibliothèque de l'école au cours de la 1^{re} semaine.

PROCÉDURES DES DÉPLACEMENTS

IMPORTANT : À son arrivée, votre enfant devra connaître son **numéro de groupe** et son **local**. Ces numéros seront inscrits et bien identifiés à son horaire. Ils lui seront nécessaires pour se rendre à son premier cours.

PAIEMENT

Trois méthodes de paiement vous sont suggérées.

Par carte de crédit : Vous pourrez acquitter le montant de votre facture dès la réception de votre état compte.

OU

Par chèque, libellé au nom de : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES. Votre enfant devra apporter le chèque lors de la rentrée scolaire le 31 août 2023. Il est **IMPORTANT** d'indiquer au verso du chèque le nom de votre enfant en lettres moulées. Nous vous demandons également de porter une attention aux dates inscrites sur vos chèques afin d'éviter des frais bancaires inutiles et des surcharges administratives.

OU

Par internet (transfert bancaire) : plus d'informations vous seront fournies lors de l'envoi de la facture scolaire.

Pour les élèves en concentration et en arts-études, la date maximale pour acquitter la totalité de la facture est le 3 novembre (fin de la 1^{re} étape). Au-delà de cette date, votre enfant sera changé de groupe et poursuivra l'année scolaire au parcours de formation générale.

*Il est possible que la facture que vous recevrez ne soit pas la version finale en ce qui a trait au montant. En effet, il peut y avoir certaines modifications de dernière minute, ce qui pourrait modifier légèrement le montant final de celle-ci. Le cas échéant, vous recevrez un nouvel état de compte à la mi-septembre.

VESTIAIRES ET CASIERS

Deux élèves partageront le même casier pour l'année. Les élèves ont choisi leur partenaire de casier en juin. Les élèves sont responsables d'apporter leur propre cadenas. Les casiers doivent être barrés en tout temps.

Il est important d'inciter votre enfant à **ne pas divulguer sa combinaison**. De plus, il est fortement conseillé de ne jamais laisser d'objet de valeur dans le casier. Pour l'utilisation des casiers dans les gymnases, un cadenas (provenant de la maison) est fortement recommandé.



TRANSPORT SCOLAIRE

Vous pourrez aller récupérer les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le site web du Centre de services scolaire des Samares au <http://www.csssamares.gouv.qc.ca> dans la section *Parents et élèves*, sous l'onglet *Transport scolaire*, dans la rubrique *Trouver mon autobus*. Pour cela, vous devrez avoir en main votre **code postal** ainsi que le **code permanent** de votre enfant (inscrit sur le bulletin de votre enfant).

CARNET SCOLAIRE

Chaque élève recevra son carnet scolaire le 1^{er} septembre. Votre enfant devra l'avoir avec lui à chacun de ses cours. Le carnet scolaire contient des informations qui seront utiles durant toute l'année. Nous vous invitons à le consulter quotidiennement afin de prendre connaissance des diverses informations inscrites, soit par votre enfant, ses enseignants ou divers intervenants de l'école. Une lecture attentive des sujets suivants est indispensable :

- le projet éducatif ;
- le calendrier scolaire ;
- le code de conduite de l'école, **incluant le code vestimentaire¹** ;
- la description des services de l'école ;
- la réglementation des absences.

GRILLE HORAIRE

Les portes de l'école sont ouvertes à partir de 8h30 puisque la surveillance d'élèves débute à cette heure.

La grille horaire est constituée de quatre périodes de 75 minutes sur un cycle de 9 jours.

Période 1	9h25 à 10h40
Pause	15 minutes
Période 2	10h55 à 12h10
Dîner	65 minutes
Période 3	13h15 à 14h30
Pause	15 minutes
Période 4	14h45 à 16h00

¹ Le carnet scolaire comporte une version abrégée du code de conduite. La version complète se trouve sur le site Internet de l'école à l'adresse suivante : <https://therese-martin.csssamares.gouv.qc.ca/code-de-conduite/>

À l'école secondaire Thérèse-Martin, nous mettons beaucoup d'efforts et d'énergie afin de nous assurer que les élèves se présentent à tous leurs cours et que les absences soient toujours motivées par leurs parents. Les présences sont prises au début de chaque cours. Des messages par téléphone et par courriel sont envoyés par un système automatisé 2 fois par jour (1 fois le matin et 1 fois en fin de journée), afin de vous aviser de l'absence de votre enfant. Si par erreur vous recevez un appel et que votre enfant devrait être à l'école, merci de communiquer rapidement avec le secrétariat de niveau de votre enfant, afin que nous puissions valider l'information.

Procédure pour signaler une absence :

Vous devez signaler chaque période d'absence de votre enfant en laissant un message dans la boîte vocale de son secrétariat de niveau. Le système est fonctionnel 24 heures par jour.

Vous pouvez aussi utiliser le portail Mozaïk pour motiver l'absence de votre enfant.

Vous trouverez ci-dessous la liste des raisons qui constituent des absences autorisées. Vous retrouverez ces informations dans le carnet scolaire au point 7.1 *Présence aux cours*.

7.1.1. L'élève doit se présenter à tous ses cours, selon l'horaire déterminé par l'école.

7.1.1.1. Contrôle des absences : l'école détermine les procédures de contrôle des absences aux cours et elle informe les parents de l'assiduité de leur enfant. Les élèves de 5^e secondaire doivent respecter une politique spécifique pour participer aux activités de fin d'année.

7.1.1.2. L'élève a le droit de s'absenter lorsque sa santé ou que certaines circonstances reconnues par l'école l'exigent (maladie, convocation à un tribunal, délégué à un événement reconnu par l'école, rendez-vous avec des spécialistes de la santé, des représentants d'un ministère, des partenaires externes ou des intervenants de l'école, ou pour mortalité).

Les parents doivent motiver l'absence de leur enfant par téléphone ou sur Mozaïk portail dans un délai maximum de 48h suivant l'absence.

L'élève est responsable de prendre les moyens pour récupérer ce qu'il a manqué lors de ses absences. L'élève doit reprendre les examens et prendre entente dès son retour avec son enseignant concernant la reprise.

7.1.1.3. Si, pour des raisons de santé, un élève doit être exempté du cours d'éducation physique pour une période indéterminée, les parents doivent en aviser la direction et fournir un certificat médical.

7.1.1.4. L'élève a le droit de rencontrer des membres de l'équipe-école en dehors des temps d'évaluation. L'absence au cours sera alors motivée.

7.1.1.5. Toute absence non motivée entraînera une reprise de temps ou autre sanction disciplinaire.

Vous devez nous informer avant ou dans les 48 heures suivant l'absence. Au-delà de ce délai, celle-ci sera considérée comme une absence non-motivée.

HEURES D'OUVERTURE DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats sont ouverts de 8h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30.

1^{er} cycle (secondaire 1 et francisation)	Mme Myriam Chassé au 450 758-3624
1^{er} cycle (secondaire 2 et FMS)	Mme Annie-Claude Tremblay au 450 758-3620 # 25301
2^e cycle (secondaire 3 et 4 et concomitance)	Mme Judith Dionne au 450 758-3626
2^e cycle (secondaire 5 et adaptation scolaire)	450 758-3628

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE THÉRÈSE-MARTIN

MME NANCY DELISLE, directrice

- Secrétaire d'école: Mme Nathalie Péloquin en remplacement de Julie Boulianne (tél. 450-758-3622)

MME MARIE-ÈVE LAPORTE, directrice adjointe des élèves de 1^{re} secondaire et de la francisation

- Secrétaire : Mme Myriam Chassé (tél. 450-758-3624)

MME NATHALIE DESCHATELETS, directrice adjointe des élèves de 2^e secondaire et du FMS

- Secrétaire : Mme Annie-Claude Tremblay (tél. 450-758-3620 #25301)

MME LAURENCE SYLVESTRE, directrice adjointe des élèves de 3^e et 4^e secondaire

- Secrétaire: Mme Judith Dionne (tél. 450-758-3626)

Mme CATHERINE BOLDUC, directrice adjointe des élèves de 5^e secondaire et de l'adaptation scolaire

- Secrétariat : (tél. 450-758-3628)

MME NATHALIE GÉNÉREUX, gestionnaire administrative d'établissement

- Agente de bureau : Mme Guylaine Deshaies (tél. 450-758-3620 poste 25322)

LA RÉCEPTION DE THÉRÈSE-MARTIN : 450-758-3620



Nous sommes heureux d'avoir à notre disposition un système de communication à Thérèse-Martin, soit le Mozaïk portail. Il s'agit d'un outil simple d'utilisation qui vous permettra de faire le suivi scolaire de votre (vos) enfant(s) de façon rapide. Il vous permettra, entre autres, d'augmenter la collaboration école-famille. Il vous permettra d'avoir une communication facile et rapide par courriel avec les enseignants de votre (vos) enfant (s) et de visionner le calendrier scolaire des évaluations à venir et les résultats obtenus par votre (vos) enfant(s).

Pour l'utiliser, vous devrez vous connecter à partir du [site internet de l'école Thérèse-Martin \(https://therese-martin.csssamares.gouv.qc.ca/\)](https://therese-martin.csssamares.gouv.qc.ca/)) ou via le [site internet du Centre de services des Samares \(https://csssamares.gouv.qc.ca/\)](https://csssamares.gouv.qc.ca/)).

Pour vous connecter, vous n'avez qu'à cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut de la page à droite et y inscrire votre adresse courriel. Vous devez OBLIGATOIREMENT utiliser la même adresse courriel que vous avez fournie à l'école. Si vous rencontrez un problème concernant la validation de votre adresse courriel, vous pouvez communiquer avec la secrétaire de niveau de votre enfant.



Le Portail Parents

IMPORTANT : Vous devez vous assurer que l'adresse courriel que vous utiliserez dans le portail soit la même pour tous vos enfants (incluant ceux du primaire) afin d'éviter des conflits de connexion.



PROJET AVAN

Que signifie AVAN et quelle est la description de ce projet?

AVAN signifie *Apportez Votre Appareil Numérique*. Il s'agit d'un projet qui vise l'intégration des différentes technologies en classe. Cela signifie que chaque élève pourra apporter son appareil numérique à l'école afin de vivre des projets technologiques et pédagogiques en classe. Préparons nos jeunes pour l'avenir !

La génération d'aujourd'hui étant en contact de plus en plus jeune avec les technologies, l'école doit s'adapter à sa clientèle et modifier ses pratiques. L'accès à leurs propres appareils numériques permettra aux élèves d'élargir leur vision de l'utilité qu'ils peuvent en faire. Aussi, l'école étant responsable du développement de la société de demain, elle doit prendre une part de responsabilité dans l'éducation numérique des élèves.

Utilisation de l'appareil en classe dans un cadre pédagogique

Quel sera le rôle de l'enseignant dans tout ça ?

- Il fera vivre aux élèves des situations d'apprentissage qui développeront leurs compétences.
- Il les aidera à choisir les outils technologiques selon leurs besoins et les intentions de l'enseignement.
- Il travaillera en collaboration avec les parents et les élèves afin de les soutenir dans les nouveaux apprentissages.
- Il participera à différents accompagnements pédagogiques.
- Il leur fera vivre des situations d'apprentissage qui développeront différentes compétences en lien avec la technologie.
- L'enseignant recevra des accompagnements pédagogiques afin de répondre aux besoins techniques.

Quel sera le rôle de l'élève ?

- Il devra participer activement aux activités qui lui sont proposées.
- Il devra respecter les règles en vigueur concernant l'utilisation des technologies.
- Il apprendra à utiliser les technologies de façon judicieuse.

Est-ce que l'achat d'un appareil numérique est obligatoire ?

Non. Pour l'utilisation en classe, l'école disposera d'un nombre d'appareils suffisant qui pourront être prêtés aux élèves qui n'en ont pas.

Attention !

Afin de vivre une gestion saine et agréable des appareils numériques, ceux-ci ne seront pas permis en tout temps en classe. Il sera permis de s'en servir dans un contexte de classe où l'enseignant prévoit et autorise leur utilisation.

Août 2023				
L	M	M	J	V
28 ☒	29 ☒	30 ☒	31 ₁	

Septembre 2023				
L	M	M	J	V
				1 ₂
4 [•]	5 ₃	6 ₄	7 ₅	8 ₆
11 ₇	12 ₈	13 ₉	14 ₁	15 ₂
18 ₃	19 ₄	20 ₅	21 ₆	22 ☒
25 ₇	26 ₈	27 ₉	28 ₁	29 ₂

Octobre 2023				
L	M	M	J	V
2 ₃	3 ₄	4 ₅	5 ₆	6 ₇
9 [•]	10 ₈	11 ₉	12 ₁	13 ₂
16 ₃	17 ₄	18 ₅	19 ₆	20 ₇
23 ₈	24 ₉	25 ₁	26 ₂	27 ₃
30 ₄	31 ₅			

Novembre 2023				
L	M	M	J	V
		1 ☒	2 ₆	3 ₇
6 ₈	7 ₉	8 ₁	9 ₂	10 ₃
13 ₄	14 ₅	15 ₆	16 ₇	17 ☒
20 ₈	22 ₉	22 ₁	23 ₂	24 ₃
27 ₄	28 ₅	29 ₆	30 ₇	

Décembre 2023				
L	M	M	J	V
				1 ₈
4 ₉	5 ₁	6 ₂	7 ₃	8 ₄
11 ₅	12 ₆	13 ☒	14 ₇	15 ₈
18 ₉	19 ₁	20 ₂	21 ₃	23 ₄
25 [•]	26 [•]	27 [•]	28 [•]	29 [•]

Janvier 2024				
L	M	M	J	V
1 [•]	2 [•]	3 [•]	4 [•]	5 [•]
8 ☒	9 ₅	10 ₆	11 ₇	12 ₈
15 ₉	16 ₁	17 ₂	18 ₃	19 ₄
22 ₅	23 ₆	24 ₇	25 ₈	26 ₉
29 ₁	30 ☒	31 ₂		

LÉGENDE

- = jours de congé
- ☒ = journées pédagogiques
- F1 = 22 mai 2024 ➤ F3 = 21 mai 2024
- F2 = 28 mars 2024 ➤ F4 = 29 avril 2024

Février 2024				
L	M	M	J	V
			1 ₃	2 ₄
5 ₅	6 ₆	7 ₇	8 ₈	9 ₉
12 ₁	13 ₂	14 ₃	15 ₄	16 ☒
19 ₅	20 ₆	21 ₇	22 ₈	23 ₉
26 ₁	27 ₂	28 ₃	29 ₄	

Mars 2024				
L	M	M	J	V
				1 ₅
4 [•]	5 [•]	6 [•]	7 [•]	8 [•]
11 ₆	12 ₇	13 ₈	14 ₉	15 ₁
18 ₂	19 ₃	20 ₄	21 ₅	22 ₆
25 ₇	26 ₈	27 ₉	28 ₁	29 [•]

Avril 2024				
L	M	M	J	V
1 [•]	2 ₂	3 ₃	4 ₄	5 ₅
8 ₆	9 ₇	10 ₈	11 ₉	12 ₁
15 ₂	16 ₃	17 ₄	18 ☒	19 ₅
22 ₆	23 ₇	24 ₈	25 ₉	26 ₁
29 ₂	30 ₃			

Mai 2024				
L	M	M	J	V
		1 ₄	2 ₅	3 ₆
6 ₇	7 ₈	8 ₉	9 ₁	10 ₂
13 ₃	14 ₄	15 ₅	16 ₆	17 ₇
20 [•]	21 ₈	22 ₉	23 ₁	24 ₂
27 ₃	28 ₄	29 ₅	30 ₆	31 ₇

Juin 2024				
L	M	M	J	V
3 ₈	4 ₉	5 ₁	6 ₂	7 ₃
10 ₄	11 ₅	12 ₆	13 ₇	14 ₈
17 ₉	18 ₁	19 ₂	20 ₃	21 ₄
24 [•]	25 ☒	26 ☒	27 ☒	28 ☒

ÉTAPES

- 1 ➤ 31 août au 3 novembre 2023 (20%)
- 2 ➤ 6 novembre au 2 février 2024 (20%)
- 3 ➤ 5 février au 21 juin 2024 (60%)